

VISITES PEDAGOGIQUES

ECOLE ELEMENTAIRE SECK GUEYE

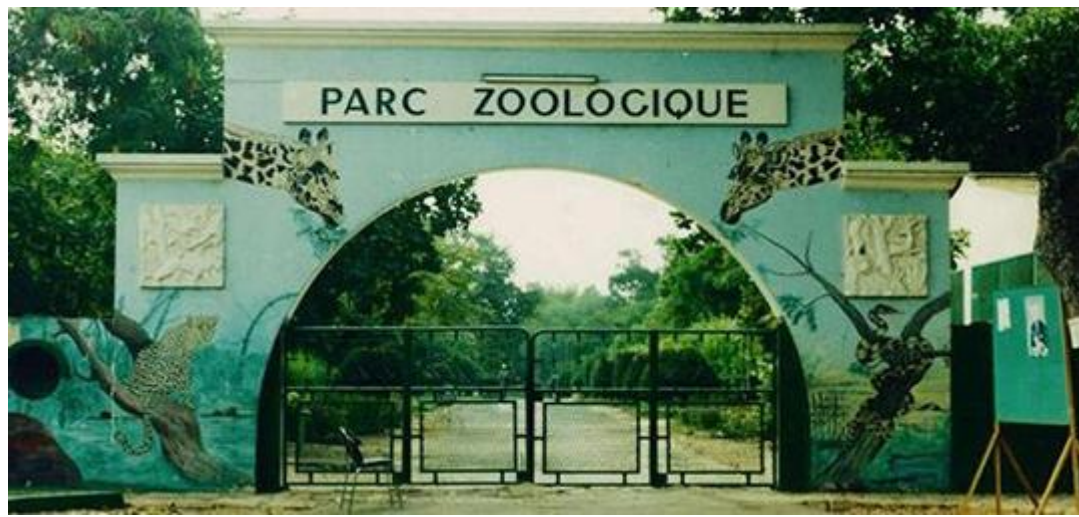
IEF : DIAMNIADIO

IA : RUFISQUE

REGION DE DAKAR (SENEGAL)



Email/ ecoleseckg@gmail.com



Créé en 1903 le Parc Forestier et Zoologique de Hann est un établissement spécial à vocation environnementale et éducative. Il doit son existence à plusieurs causes dont la principale fut la satisfaction des besoins en eau douce de Gorée et Dakar. D'une superficie de 60 ha le parc de Hann renferme un zoo riche de 182 spécimens d'animaux, un jardin botanique où sont conservées quelques 345 espèces de flore, une pépinière forestière d'une capacité annuelle de production de plus de deux millions de plants et un domaine de plantation de 50 ha propice à la promenade, à la relaxation et à la découverte d'un environnement préservé. Le parc de Hann, un des rares poumons verts de la ville de Dakar, reçoit en moyenne 1163 visiteurs par jour constitués essentiellement d'élèves et de sportifs.

Départ pour le Parc zoologique de Hann



Arrivée sur les lieux



Des élèves avec Monsieur Cissé à l'intérieur du Parc



Visite des animaux



Buffle



Tortue



Dindes



Autruche



Pelicans





Pigeons



Lapins





Lions



Tigre



Chacals





Crocodiles



Serpents



Monkeys



Antilopes

MONUMENT DE LA RENAISSANCE AFRICAINE

Haut de 52 mètres et réalisé en cuivre, le monument représente un homme aux muscles saillants jaillissant du cratère d'une des collines des Mamelles. Torse nu, il porte sur son bras gauche un enfant tout en enveloppant de l'autre une femme. On y accède par un grand escalier de 198 marches.

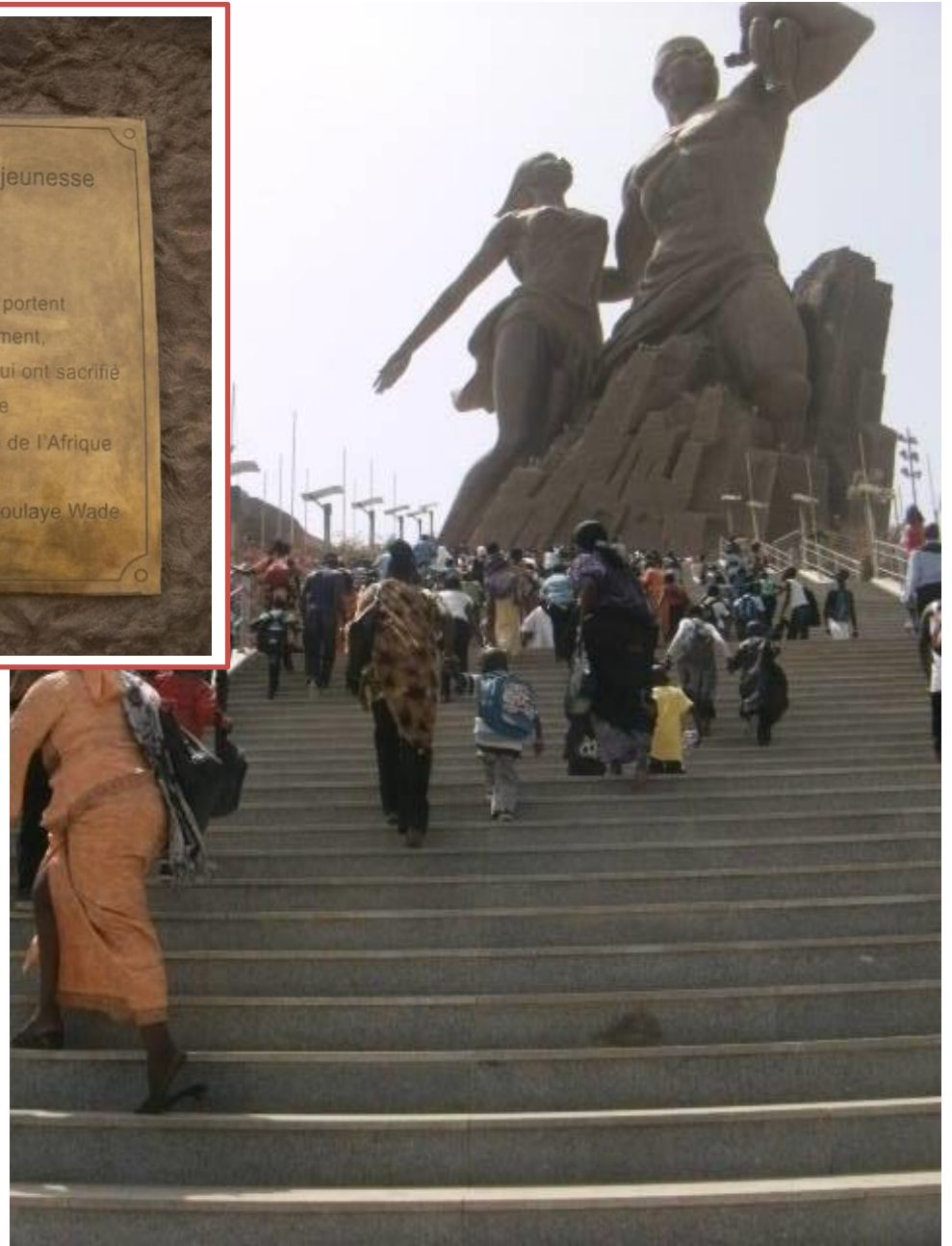
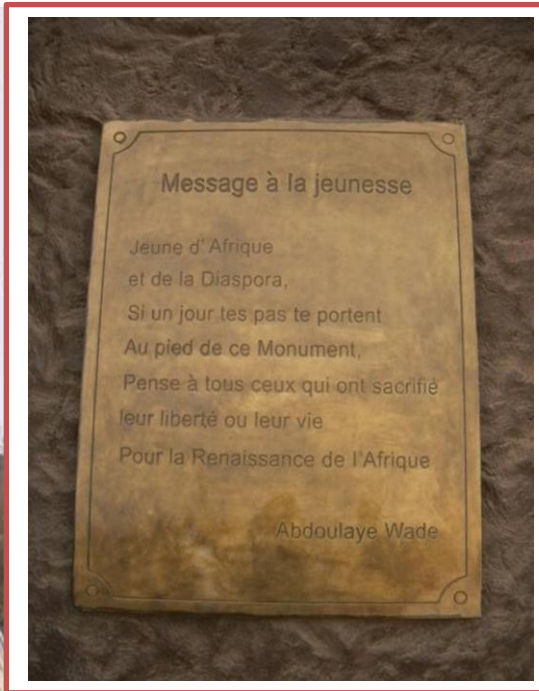
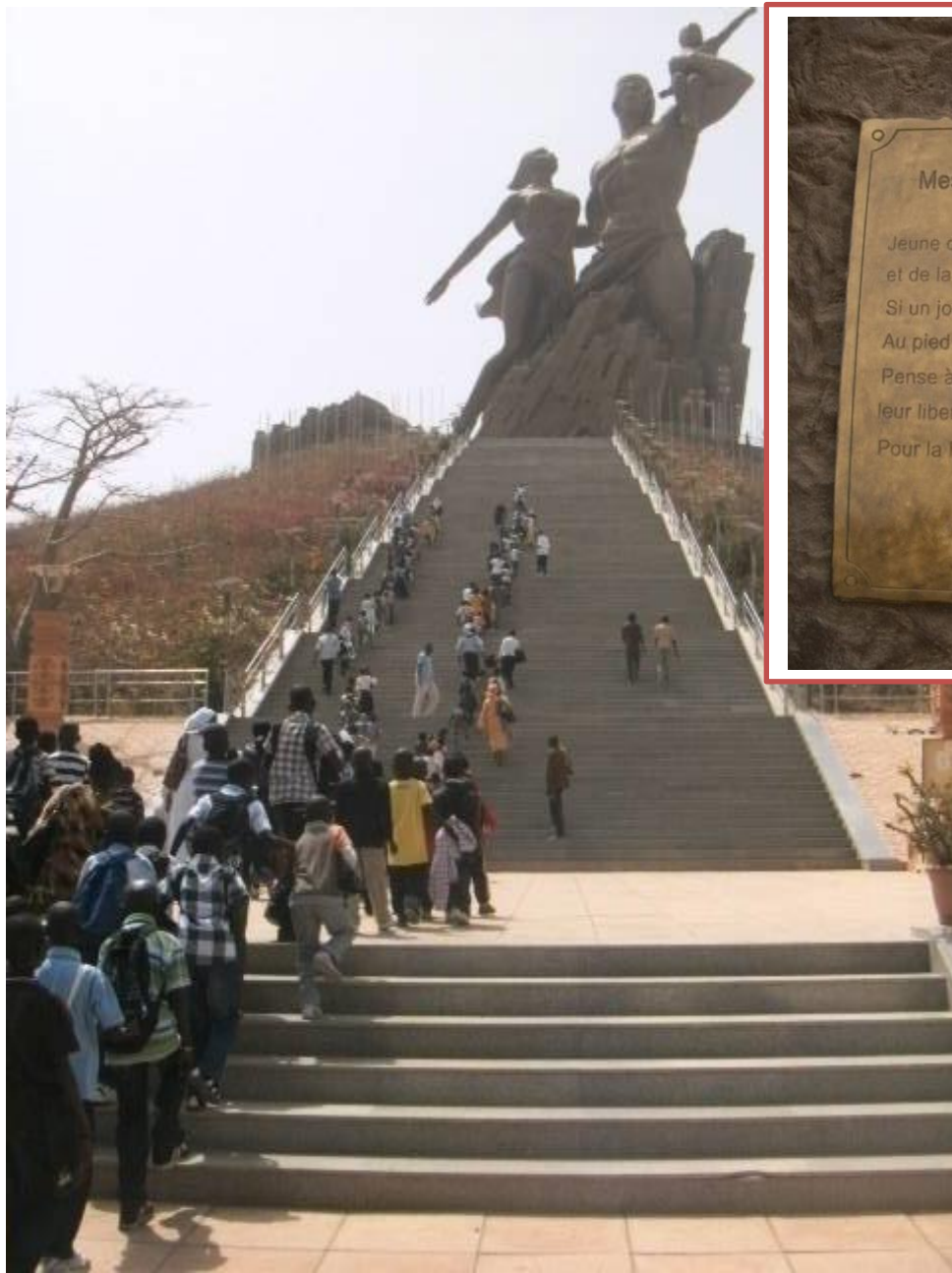
« L'homme, la femme et leur enfant feront face au soleil symbolisant l'ouverture du continent au reste du monde. C'est une force de propulsion et d'attraction dans la grandeur, la stabilité et la pérennité de l'Afrique », explique le président Wade.

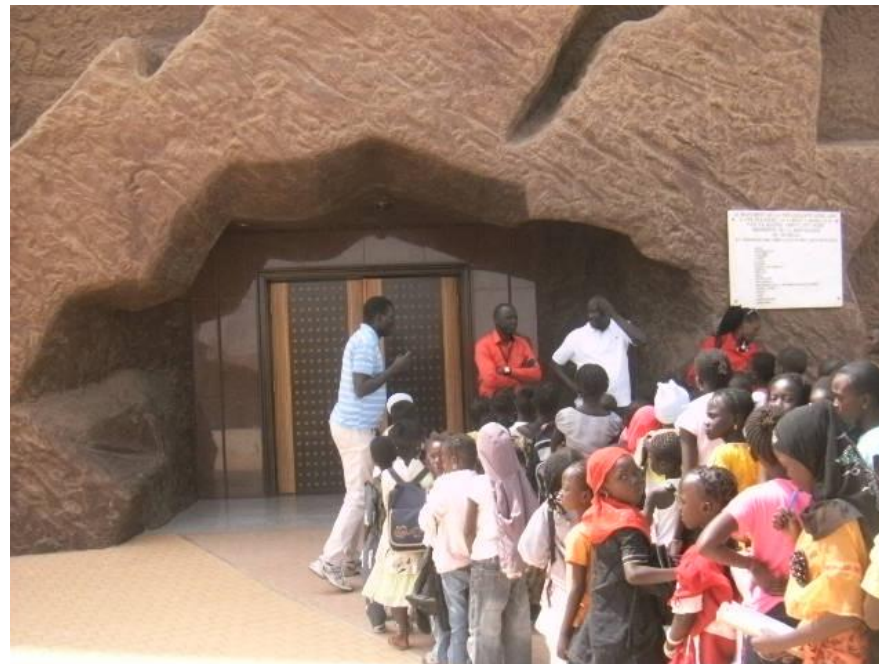
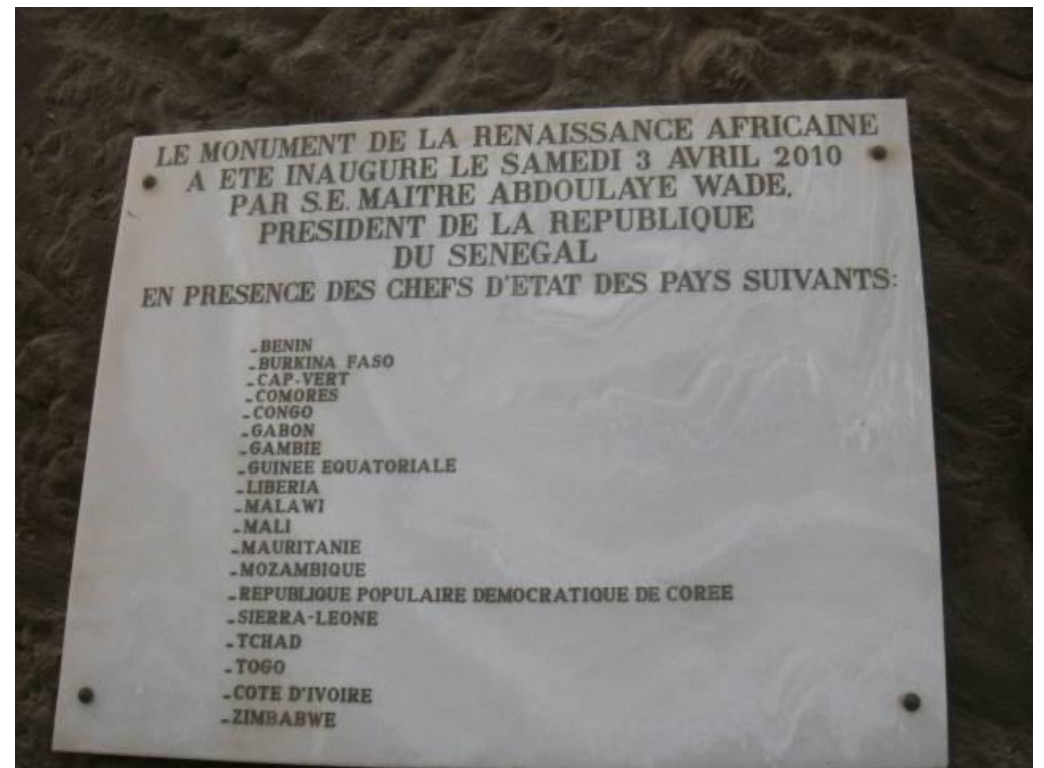
Au rez-de-chaussée, un diaporama décrivant l'histoire de la construction du monument et une fresque retraçant l'histoire de l'Afrique et de ses grandes figures.

Au 3^e étage (visite simple), une petite salle d'exposition temporaire.

Au 4^e étage, le salon d'honneur décoré par Aïssa Dione.

Au 15^e étage (visite complète), vous êtes dans la tête de l'homme et bénéficiez d'une vue imprenable sur Dakar et la presqu'île.





Les élèves sont à l'intérieur du monument



Quelques œuvres d'art



ASSEMBLEE NATIONALE du SENEGAL



L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants appelés députés pour exercer le pouvoir législatif. Elle vote la loi contrôle l'activité gouvernementale peut provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une motion de censure.

L'Assemblée nationale du Sénégal a été instituée le 20 août 1960 (loi n° 60-44 du 20 août 1960). Elle occupe le bâtiment situé sur la place Soweto qui avait au préalable accueilli d'autres institutions. Inauguré le 22 novembre 1956 il a hébergé le Grand Conseil de l'Afrique Occidentale française (AOF) de 1956 à 1959, puis l'Assemblée législative de la Fédération du Mali du 4 avril 1959 au 20 août 1960.

Le nombre de députés a varié au cours de l'histoire. Au moment de l'indépendance ils n'étaient que 80 puis leur effectif est passé à 100 en 1978 à 120 en 1983 et à 140 en 1998. En 2001, il a été ramené à 120 et la onzième législature ouverte par les élections du 3 juin 2007 en accueille désormais 150.

Les députés pensionnaires de l'hémicycle (Assemblée nationale) sont élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés. Les élections sont dissociées de l'élection présidentielle.

Par ailleurs l'Assemblée nationale a partagé par le passé le pouvoir législatif avec le Sénat rétabli en mai 2007 après une suppression de plusieurs années puis à nouveau supprimé en 2012.





Gorée





La Maison des Esclaves date de 1776 et a été construite par les Hollandais. C'est la dernière esclaverie en date à Gorée.

Les premières remontent à 1536 construites par les Portugais premiers Européens à fouler le sol de l'Île en 1444.

Dès les années 1960 la détermination de Boubaacar Joseph Niang le premier conservateur a attiré l'attention des médias des gouvernants et des organismes internationaux sur une île que l'organisation du premier Festival mondial des Arts nègres en 1966 avait déjà sortie de l'anonymat.

En 1975 Gorée est inscrite sur l'inventaire des monuments historiques du Sénégal et en 1978 sur la liste du patrimoine mondial.

Sous l'égide de l' UNESCO, un timbre français consacré à la Maison des Esclaves est émis en 1980 dans la série « Patrimoine mondial ».

En 1990 celle-ci est restaurée avec l'aide de l'UNESCO ainsi que de nombreux organismes – dont la fondation France Libertés – et des fonds privés.

Cette consécration internationale lui a conféré une apparence de légitimité et l'organisation onusienne est allée jusqu'à la qualifier de « centre historique du commerce triangulaire », la désignant comme « un lieu hautement symbolique de l'histoire des peuples »

La Maison des esclaves de Gorée est aussi un lieu de mémoire touristique. Chaque jour, à l'exception du lundi les touristes se pressent à l'entrée.

Dans la chaloupe en direction de Gorée



A l'intérieur devant les escaliers



*Place du
souvenir*



Les canons





Quelques objets de la période de l'esclavage



Moments de détente

